

SEANCE DU COMITE SYNDICAL

DU 25 octobre 2023

Procès-verbal

Nombre de délégués

En exercice : 18

Présents : 16

Votants : 16

Date de convocation : 16/10/2023

L'an deux mil vingt-trois, le, 25 octobre, à 20h30, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Marc CUYPERS

Présents :

BERNAY-VILBERT	Mme RENÉ	Mme DESMARECAUX
CHATRES	M. DE LA PERRIERE	
CREVECOEUR EN BRIE	M. CUYPERS	
LA HOUSSAYE EN BRIE	M. STEFANIK	M. DA ROCHA
LES CHAPELLES-BOURBON	M. COCHAUD	M. LEVASTRE
MARLES EN BRIE	Mme BENECH	Mme CHEVALIER
MORTCERF	M. BOUVIER	M. BIMBASIC
NEUFMOUTIERS EN BRIE	M. POUILLOT	M. GUATERI
PLESSIS-FEU-AUSSOUX	M. CHEVRY	M. BIDAULT

Absents représentés :

Absents

CHATRES : M. ROLLIN

CREVECOEUR : M. BILLON

Secrétaire de séance : M. COCHAUD

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte à 20h33

ORDRE DU JOUR

- FINANCES
 - Autorisation de signature pour une convention de reversement de la participation financière au SMAB de Presles-en-Brie pour le traitement des boues des communes de Châtres, de Mortcerf et de Neufmoutiers-en-Brie ;
 - Décision modificative n°3 – fonctionnement (dépenses) : augmentation de crédit sur le compte 6378 « Autres impôts, taxes et versements assimilés » pour la redevance prélèvement sur la ressource en eau de l'AESN ;
 - Décision modificative n°4 – fonctionnement (dépenses) – augmentation de crédit sur le compte 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » ;
 - Prise en charge d'un effacement de dette en non-valeur pour une liste d'abonnés.

- RESSOURCES HUMAINES

- Modification du RIFSEEP au sein du SIAEPA LA HOUSSAYE

f

- Questions diverses.

APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU

Le compte rendu du Comité Syndical du 27 juin 2023 est adopté à l'unanimité.

SEANCE

1. FINANCES : Autorisation de signature pour une convention de reversement de la participation financière au SMAB de Presles-en-Brie pour le traitement des boues des communes de Châtre, de Mortcerf et de Neufmoutiers-en-Brie

Rapporteur : Monsieur Marc CUYPERS

Dans le cadre de l'adhésion des communes de Châtres, Mortcerf et Neufmoutiers-en-Brie au Syndicat Mixte d'Assainissement des Boues (SMAB) qui a pour compétence l'étude, la construction et l'exploitation d'un équipement de compostage des boues de station d'épuration, et en raison du transfert de compétence de l'assainissement collectif par les communes de Châtres et Mortcerf au 1^{er} janvier 2021 et de la commune de Neufmoutiers-en-Brie le 1^{er} janvier 2022 vers le SIAEPA LA HOUSSAYE, une convention de reversement de la cotisation annuelle au SMAB de Presles-en-Brie doit être mise en place.

Le montant des cotisations annuelles pour l'exercice 2023 est de :

Commune de Châtres	4 273.89 € TTC
Commune de Mortcerf	7 121.22 € TTC
Commune de Neufmoutiers en Brie	8 200.50 € TTC
Total	19 595.61 € TTC

Le Comité syndical a validé la mise en place de la convention pour la cotisation annuelle au SMAB de Presles-en-Brie pour les communes de Châtres, Mortcerf et Neufmoutiers-en-Brie et a autorisé M. le Président à signer ladite convention.

2. FINANCES : Décision modificative n°3 - fonctionnement (dépenses) : augmentation de crédit sur le compte n°6378 « Autres impôts, taxes et versements assimilés » pour la redevance prélèvement sur la ressource en eau de l'AESN

Rapporteur : Monsieur Marc CUYPERS

Il a été proposé aux membres du Comité syndical d'augmenter le crédit du compte 6378 « Autres impôts, taxes et versements assimilés » afin de pouvoir mandater le complément de versement du prélèvement sur la ressource en eau pour la commune de Châtres à l'AESN.

La décision modificative est la suivante :

AUGMENTATION DE CREDIT DU COMPTE 6378 DEPENSE « AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES » ET DIMINUTION DE CREDIT DU COMPTE 6817 « DOTATIONS AUX DEPRECIATIONS DES ACTIFS CIRCULANTS »

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminutions de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
6378		40 000.00 €		
6817	40 000.00 €			
Total	40 000.00 €	40 000.00 €		

Le Comité syndical a approuvé l'augmentation de crédit du compte 6378.

3. FINANCES : Décision modificative n°4 - fonctionnement (dépenses) : augmentation de crédit sur le compte n°666111 « Intérêts réglés à l'échéance »

Rapporteur : Monsieur Marc CUYPERS

Il a été proposé aux membres du Comité syndical d'augmenter le crédit du compte 66111 « Intérêts réglés à l'échéance ». En effet, le taux variable d'un emprunt pour la réhabilitation du château d'eau de Bernay-

Vilbert a augmenté plusieurs fois depuis le début de l'année et, nous avons besoin d'augmenter le crédit de ce poste comptable.

AUGMENTATION DE CREDIT DU COMPTE 66111 DEPENSE « INTERETS REGLES A L'ECHEANCE » ET DIMINUTION DE CREDIT DU COMPTE 6817 « DOTATIONS AUX DEPRECIATIONS DES ACTIFS CIRCULANTS »

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminutions de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
6378		5 000.00 €		
6817	5 000.00 €			
Total	5 000.00 €	5 000.00 €		

Le Comité syndical a validé l'augmentation de crédit du compte 66111.

4. FINANCES : Prise en charge d'un effacement de dette en non-valeur pour une liste d'abonné
Rapporteur : Monsieur Marc CUYPERS

M. le Président a rappelé que les créances irrécouvrables correspondent aux titres émis par le SIAEPA LA HOUSSAYE dans le cadre de la facturation d'eau potable et d'assainissement. Lorsque toutes les voies d'exécution sur les biens et le cas échéant sur la personne redevable ont été épuisées sans aboutir au recouvrement des créances publiques, ces créances admises en non-valeur sont proposées à l'initiative du comptable chargé du recouvrement.

La SGC de Coulommiers a proposé une liste de créance d'abonnés sous la référence n°4357860532 2020 d'un montant s'élevant à 20 855.46€ TTC. Ces créances seront imputées au compte 6541 « Créances admises en non-valeur ».

Le Comité syndical a approuvé l'admission en non-valeur du montant de 20 855.46€ TTC et a autorisé M. le Président à réaliser un mandat de régulation.

5. RESSOURCES HUMAINES : Modification du RIFSEEP au sein du SIAEPA LA HOUSSAYE
Rapporteur : Monsieur Marc CUYPERS

M. le Président a rappelé la délibération n°D17.27 du 12 septembre 2017 relative à l'instauration du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).

Afin de mieux apprécier le travail des agents territoriaux, la modification du RIFSEEP se porte sur l'élargissement de la liste des grades concernés, sur la détermination des groupes de fonctions et des montants maximum et minimum qui pourront être versés pour chaque catégorie. Le montant maximum du CIA (Complément Indemnitaire Annuel) reste inchangé.

A la suite de la lecture de la nouvelle délibération, le Comité syndical a validé l'ensemble des changements.

QUESTIONS DIVERSES

- M. le Président a annoncé le départ d'un agent technique territorial contractuel, et a informé le Comité syndical de la demande de recrutement d'un nouvel agent technique en remplacement.
- Commune de Mortcerf : marché de travaux réhabilitation du réseau EU rue Max Néraud, le marché ne rencontre pas de problème particulier. Les agents techniques ont dû intervenir à deux reprises pour des fuites au niveau des colliers de prise en charge sur la canalisation d'eau potable et le changement de 6ml de canalisation.
- Commune de Neufmoutiers : marché de création d'un réseau EU rue du Général de Gaulle. Ce marché connaît des difficultés au niveau du compactage non conformes sur 3 tronçons au niveau du rond-point « salle des fêtes » vers la rue des Fauvettes, en face de la résidence l'Orée du Parc et au niveau du chemin de la Grenouillère. Les travaux ne pourront recommencer que mi-mars 2024, l'ARD ne souhaitant pas de fermeture à la circulation pendant la période du 15 novembre 2023 au 15 mars 2024 pour le circuit de salage.
- Commune de Bernay-Vilbert :
 - Problème de fuite d'eau au niveau de la canalisation sous un pont route de l'Yerres-chemin de Cointreau. Le SIAEPA a demandé un devis à une entreprise afin d'effectuer les travaux 1^{er} semestre 2024.

- Fuite d'eau sur canalisation d'alimentation au Hameau de Villeneuve, la fuite se situait au niveau d'un particulier et a été réparée le 18 octobre par notre agent technique en collaboration avec l'entreprise ARD.
- Route de Vaux : Nous avons fait intervenir l'entreprise Séché Asst pour deux bouchages au niveau du 22 en avril et en juillet. Le 4 août 2023, nous avons demandé à LT Assainissement de faire un curage suivi d'un passage caméra. Le rapport montre un problème de flash sur le réseau (affaissement de voirie) et un mauvais branchement au niveau du 34bis (lettre envoyée aux particuliers). Des travaux seront prévus 1^{er} semestre 2024 pour l'affaissement.
- Commune de Châtres : le service technique a demandé un devis pour la réparation complète du PR du Mesnil, la réfection débutera début 2024.
- Chloration châteaux d'eau : le service technique a demandé des devis à la société PRS afin de mettre en place un système de 'chlorobloc' pour les réservoirs de Châtres (en priorité), Bernay-Vilbert, Mortcerf et Val Bréon. Cette chloration supplémentaire nous permettra d'assurer le barème du plan 'Vigipirate' exigé par l'ARS. La mise en place de ce système, sur l'ensemble des châteaux d'eau, sera d'un montant total d'environ 81 500 € TTC.
- Commune de Marles : Au mois de juillet et août, il y a eu 2 importantes fuites d'eau sur une canalisation d'eau potable rue de La Léchelle. Nos agents techniques ont proposé d'intervenir de nuit pour le bien-être des usagers et les obligations communales. Les coupures de nuits permettent aux agents de travailler en toute sécurité et d'occasionner un minimum de dérangement. M. le Président a rappelé que le SIAEPA LA HOUSSAYE prévient M. le Maire, la mairie et les 2 délégués de la commune au sein du SIAEPA. L'information doit circuler entre les parties. Le SIAEPA agit de la même manière avec toutes les communes de notre territoire et nous continuerons ainsi.
- SMCBANC : Malgré l'arrêté préfectoral 2023/DRCL/BLI/n°28 du 9 octobre 2023 portant dissolution du syndicat mixte Centre Brie pour l'assainissement non collectif, M. le Président a expliqué qu'il reste des délibérations à passer dans les communes adhérentes. La Communauté de Communes du Val Briard et le SIAEPA LA HOUSSAYE travaillent sur réflexion globale pour la reprise de l'assainissement non collectif du SMCBANC, en sachant que les communes de Fontenay-Trésigny et Presles-en-Brie souhaitent rester indépendantes. Un rendez-vous a été pris avec la DDT, le 15 novembre 2023, pour connaître les possibilités de la reprise de la compétence.

Point sur les interventions du service technique du SIAEPA LA HOUSSAYE :

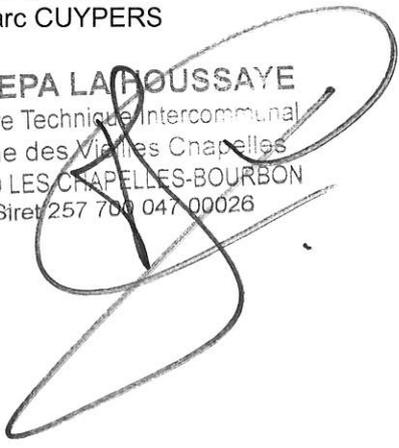
- Commune de Bernay-Vilbert :
 - Chemin des Noues : réparation d'une fuite eau potable plomb avant compteur ;
 - STEP Hameau de Pompierre : Installation d'une dalle et d'une cabane pour le besoin de service.
- Commune de Châtres :
 - 5 rue des Boulayes : réparation d'une fuite avant compteur ;
 - Château d'eau : installation d'une alarme intrusion.
- Commune de La Houssaye :
 - STEP : Changement du variateur d'entrée station ;
 - STEP : Terrassement d'une fuite sur Inox après clapets pompes d'entrée et remplacement unité de préparation polymère ;
 - Château d'eau : remise en fonction de l'alarme intrusion.
- Commune de Mortcerf :
 - 27-29 rue du 27 août : changement de 2 branchements en domaine privée et installation des compteurs en domaine public ;
 - Forage : un devis a été demandé pour le remplacement de la pompe n°1.
- Commune de Marles en Brie :
 - Rue Olivier : intervention d'un curage en urgence pour une pollution au fioul a été effectuée du réseau assainissement de la rue jusqu'au PR Caron. Un courrier sera envoyé aux riverains pour rappel à la loi.
 - Avenue du Général de Gaulle : réparation d'une fuite d'eau sur branchement au niveau du 121.
- Commune de Neufmoutiers en Brie :
 - STEP : réparation d'une fuite d'eau et installation d'un coffret sonde US sortie demandé par la SATESE ;
 - PR Bellevue : remplacement des clapets et vannes ainsi que la chaîne de 7 mètres en inox par le prestataire SAUR.

- Commune de Crèvecœur en Brie :
 - Sondage de repérage des réseaux route de Crèvecœur avant travaux de voirie par le Département.

L'ordre du jour étant épuisé et l'assemblée n'ayant plus de question, la séance est levée à 22h00.

Le Président,
Marc CUYPERS

SIAEPA LA HOUSSAYE
Centre Technique Intercommunal
4 rue des Vieilles Chapelles
77610 LES CHAPELLES-BOURBON
Siret 257 700 047 00026



Le secrétaire de séance,
Jacques COCHAUD



Affiché le 31 octobre 2023